

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Fin de la dispense de recherche d'emploi pour les seniors :

- Social -

Date de mise en ligne : samedi 7 janvier 2012

Démocratie & Socialisme

Décidée en 2008, du temps des ambitions de plein emploi du Président, la suppression de la dispense de recherche d'emploi des chômeurs âgés est appliquée depuis le 1er janvier 2012.

Si de l'Élysée, au gouvernement, en passant par l'UMP, on ne jure, ces derniers jours que par le sommet social, dont [le Président et Xavier Bertrand nous ont déjà donné](#) les grandes lignes, on notera leur extrême discrétion sur l'application de l'un des volets de [la loi n° 2008-758](#) du 1er août 2008 : La suppression à compter du 1er janvier 2012 de la dispense de recherche d'emploi pour les chômeurs âgés.

Il faut dire qu'avec des chiffres du chômage calamiteux, il valait mieux éviter de rappeler [les propos](#) « enthousiastes », tenus par la majorité UMP en juillet 2008 à l'Assemblée Nationale, où on évoquait pêle mèle : La définition de l'offre raisonnable d'emploi, le franc succès de la fusion ANPE/Assedic et la radiation des chômeurs.

L'UMP glissait, à cette occasion, un amendement visant : « (...) à relever progressivement l'âge d'accès à la dispense de recherche d'emploi, jusqu'à la supprimer définitivement en 2012, conformément à la politique d'augmentation du taux d'emploi des seniors (...) » Il était soutenu et justifié par Laurent Wauquiez : « (...) il faut en finir avec l'hypocrisie en matière d'emploi des seniors : la dispense de recherche d'emploi a permis de les expulser du marché de l'emploi, donc d'améliorer les statistiques du chômage, et elle a été pour les employeurs un instrument commode de gestion des ressources humaines (...) le relèvement du seuil doit être progressif, et s'accompagner de la montée en puissance de l'accompagnement personnalisé des seniors (...) »

Sans oublier [le très célèbre](#) : « A 57 ans et demi on n'est pas fichu, on peut retrouver un emploi (...) donc, on continue à rechercher et le service public de l'emploi devra mettre sur la table des instruments très spécifiques de formation, de mise à niveau, d'aide à la recherche » de Christine Lagarde

Or, à fin 2011, si la rupture conventionnelle était devenue le premier « instrument commode de gestion des ressources humaines » pour se séparer des seniors, force était de constater l'échec de l'accompagnement de ceux-ci, dans la mesure où ils représentaient [plus de 800 000 des 5 201 300](#) inscrits à Pôle emploi.

Tout chômeur ayant dépassé les 55 ans, tel votre serviteur, pourrait vous narrer pendant des heures, les mines affligées des conseillers de Pôle Emploi lors de votre inscription, la quasi impossibilité d'obtenir une formation de longue durée nécessaire à un recyclage, ainsi que la diminution de la durée des entretiens au fil des mois. Ce à quoi il faut ajouter l'absence systématique de réponse des entreprises aux candidatures seniors sur les annonces qu'elles publient sur le site de Pôle Emploi.

C'est pourquoi, il n'était pas scandaleux que des chômeurs de plus de 57 ans soient dispensés de recherche active d'emploi en contrepartie de leurs indemnités. Mais, c'était sans compter sur la conjonction du passage de l'âge légal de la retraite à 62 ans et la décision prise en 2008 de supprimer la dispense.

Concrètement, que va t-il se passer pour les chômeurs âgés dont aucune entreprise ne souhaite s'encombrer ?

Et bien, ils vont être obligés de : « (...) justifier de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de retrouver un emploi, de créer ou de reprendre une entreprise (...) » Et bien entendu, de ne pas pouvoir : « (...) sans motif légitime, refuser à deux reprises une ORE (offre raisonnable d'emploi) »

Or, qui peut croire, [comme l'écrit Michel Abhervé](#) : « (...) que les services de Pôle emploi, alors qu'ils accueillent ces derniers temps des demandeurs d'emploi toujours plus nombreux (...) auront la possibilité d'assurer à ces

Fin de la dispense de recherche d'emploi pour les seniors :

demandeurs un accompagnement renforcé, alors que les perspectives de retour à l'emploi sont bien faibles, et que les seniors sont la catégorie où le chômage augmente le plus, +15% en un an (...) »

Maurad Rhabi, en charge des questions de l'emploi et du chômage à la CGT, [craint](#) à juste titre autant : « *l'impact psychologique* » représenté par la pression de Pôle Emploi pour leur faire rechercher des emplois « *qui n'existent pas* » que l'obligation d'accepter, sous peine de radiation, la précarité des sous emplois ou micro boulots de quelques heures

La solution consisterait bien entendu à revenir sur une loi qui ne tient pas compte de la réalité de la crise actuelle de l'emploi. Mais à quelques mois de l'échéance présidentielle, il semble que pour le Président le terme social soit plus associé à celui de TVA qu'à celui de quelques milliers de chômeurs soumis à une situation encore plus anxiogène !

J-C Slovar